

Initiatives ministérielles

doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

Comme le projet de loi l'indique, le texte a pour objet la mise en oeuvre des conventions fiscales signées avec la Lettonie, l'Estonie, la Trinité et Tobago et d'un protocole à la convention signée avec la Hongrie. Comme le dit le projet de loi, ces conventions ont été signées. Par exemple, la convention conclue avec la Lettonie a été signée à Ottawa le 26 avril 1995. La convention conclue avec l'Estonie a été signée à Tallin le 2 juin 1995. La convention conclue avec la Trinité et Tobago a été signée à Toronto le 11 septembre dernier. Le protocole conclu avec la Hongrie a été signé le 3 mai 1994, à Budapest.

Les conventions fiscales visent à empêcher la double imposition du revenu touché dans un pays par une personne qui réside dans un autre pays. Bien que la position actuelle de la Lettonie, de l'Estonie, de la Trinité et Tobago et de la Hongrie limite chez les résidents de ces pays leur potentiel d'investissement supplémentaire au Canada, les conventions fiscales en question seront certes utiles aux sociétés et aux personnes canadiennes qui ont des activités et des investissements dans ces pays.

Comme le secrétaire parlementaire en a déjà informé la Chambre, ces conventions renferment des dispositions sur la retenue fiscale, sur les gains en capital, sur la non-discrimination—la discrimination est interdite, mais seulement compte tenu de la nationalité des contribuables—, sur les pensions et les rentes et sur l'élimination de la double imposition.

Ces conventions sont importantes, et le Parlement doit maintenant les approuver pour les rendre officielles.

J'ai visité la Lettonie, l'Estonie et la Hongrie, mais pas la Trinité et Tobago. J'ai séjourné dans ces pays avant qu'ils ne deviennent souverains, à l'époque où ils ont été forcés de faire partie de l'Union soviétique. Je les ai visités après qu'ils ont obtenu leur indépendance. Le Canada a été un des premiers pays à reconnaître l'indépendance des trois États baltes, de la Hongrie, etc.

Je ne suis absolument pas d'accord avec mon collègue de Jonquière. Il tente de comparer le Québec à ces pays. J'ose espérer qu'il lira son histoire. La Lettonie et l'Estonie, qui sont citées dans ce projet de loi, étaient jadis des pays souverains qui ont été dépouillés de leurs droits par l'accord Molotov-Ribbentrop. Ce n'était pas le choix de la population. Celle-ci y a été contrainte. Grâce à des élections démocratiques, ces gens choisissent maintenant leur gouvernement. Voilà pourquoi ces pays sont prêts à commercer avec l'Occident et le reste du monde.

Je suis allé dans ces deux pays l'été dernier et en Hongrie il y a deux ans. Tous ces pays sont ouverts aux échanges commerciaux. Il en va de même de la Trinité et de Tobago, mais, comme je n'y suis jamais allé, je ne peux pas en parler. Dans le cas des trois

autres pays, ils sont ouverts aux échanges commerciaux. Ils ne sont pas à la recherche de subventions, même si nous leur rendons un précieux service par le truchement de notre programme d'assistance technique.

• (1355)

Ce programme axé sur la coopération technique relève de l'ACDI. Nous avons aidé ces pays dans divers domaines dont la formation linguistique. Bien des gens habitant l'Estonie ne parlent que le russe. Pour obtenir leur citoyenneté, ils doivent apprendre l'estonien. Il y a une forte demande pour apprendre très rapidement l'estonien. Nous apportons aux Estoniens notre technologie d'enseignement accéléré des langues.

Je souhaiterais que le député lise son histoire et ne compare pas la belle province avec des pays souverains comme les trois États baltes, la Hongrie, etc.

J'ai été choqué d'entendre le député affirmer que les Canadiens voulaient voir le français disparaître. Où était donc le député au cours des dix dernières années. J'ai travaillé dans le domaine de l'enseignement pendant 27 ans et j'ai constaté que les parents avaient beaucoup tendance à inscrire leurs enfants à des programmes d'immersion totale en français. Les enfants de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve parlent déjà les deux langues officielles à leur sortie de la troisième année.

Le député a dit craindre qu'on ne préserve pas la langue française. C'est ce que fait la Constitution. Si le Québec se sépare, cette garantie disparaît. C'est pourquoi on doit bien expliquer aux Québécois ce sur quoi ils se prononcent le 30 octobre. La question est de savoir s'ils veulent se séparer du Canada, un point c'est tout. S'ils décident de voter oui, en plus de tout ce qu'ils ont à perdre, il y a la protection de la langue et de la culture françaises.

Cette question m'affecte beaucoup, car il se trouve que mon épouse vient du Québec. La majeure partie de sa famille vit dans la belle province. Je suis si heureux lorsque mes neveux et mes nièces m'écrivent. J'ai, dans mon bureau, une carte que j'invite mon collègue à venir voir. Elle dit: «Mon oncle, je t'aime.» Lorsque ma nièce vient me voir, elle me dit la même chose dans deux autres langues: «Wujek, ja Cie Kocham» ou «Uncle, I love you.» C'est merveilleux que, dans la belle province, les Canadiens puissent grandir avec trois langues. Que peut-on demander de plus. Non seulement on protège la langue française, mais on donne également la possibilité à ces jeunes Canadiens de grandir. . .

Le Président: Je déteste interrompre un député, mais vous aurez la parole après la période des questions. Comme il est 14 heures, nous allons maintenant passer aux déclarations de députés.